

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CLIS

REUNION DU 6 juillet 2015 – PROCES-VERBAL

Etaient présents :

- M. Denis STOLF, maire de Treveray, vice-président,
- M. Bertrand OLLIVIER, conseiller départemental de la Haute-Marne, trésorier,
- Mme Fabienne SCHOLLHAMMER, conseillère départementale de la Haute-Marne,
- M. Jean-Michel FEUILLET, conseiller départemental de la Haute-Marne,
- M. Dany EDOT, représentant M. ANTOINE, maire de Bure,
- M. Daniel LHUILLIER, maire d'Abainville,
- M. Didier POIROT, représentant M. MARTIN, maire de Gondrecourt,
- M. Henri FRANÇOIS, commune de Saudron,
- Mme Claire PEUREUX, commune de Paroy sur Saulx,
- M. Jean COUDRY, CGC,
- M. Jean-Paul LHERITIER, UPA,
- M. Yves THERIN, MEDEF,
- M. Jean-Marie MALINGREAU, CFTC,
- M. Jacques LERAY, CEDRA,
- M. Francis LORCIN, représentant des professions médicales,
- M. Marc DESCHAMPS, représentant des personnalités qualifiées,
- M. Jean-Michel FERAT, Autorité de Sécurité Nucléaire,
- Mme Martine HURAUT, représentant M. BAILLET, ANDRA,
- M. Benoît JAQUET, Mme Sandrine JEANDITPANNEL, CLIS.

Etaient excusés :

- Mme Nelly JAQUET, conseillère régionale de Lorraine,
- Mme Danielle COMBE, conseillère départementale de la Meuse,
- M. Gérard ABBAS, conseiller départemental de la Meuse,
- M. Daniel RUHLAND, conseiller départemental de la Meuse,
- M. Claude DELERUE, commune d'Effincourt,
- M. Pierre SUCK, commune de Lézeville,
- Mme Corinne FRANÇOIS, Burestop.

Etaient invités :

- M. Thibaud LABALETTE, ANDRA,
- M. Michel PELTIER, suppléant de M. COUDRY.



1) Approbation du PV du CA du 3 mars 2015

Le procès-verbal du Conseil d'Administration du 3 mars 2015 est approuvé à l'unanimité des membres présents.

2) Point d'avancement sur le projet de stockage

M. LABALETTE présente les différentes phases du projet : études d'esquisse, études d'avant-projet sommaire (en cours, avec notamment l'élaboration du Dossier d'options de sûreté, du Dossier d'options de récupérabilité et du Plan directeur d'exploitation pour le second semestre 2015), puis les études d'avant-projet détaillé (pour 2016-2017) qui préfigurent la Demande d'autorisation de création.

Il évoque ensuite les essais actuellement réalisés par l'ANDRA (notamment sur le creusement en cours au laboratoire d'une galerie dont le diamètre est comparable à celui des premières alvéoles MA-VL qui seraient réalisées dans le centre de stockage, et sur la tenue au feu des colis béton), et un document à destination des acteurs du territoire en cours d'élaboration relatif aux besoins du projet (besoins générés en terme d'infrastructures ou d'alimentation, emplois) et aux enjeux à traiter par le territoire en lien avec l'Etat et l'ANDRA.

En réponse à M. LERAY, M. LABALETTE précise que la superficie des deux installations de surface hors verses est d'environ 400 ha (les études d'impact sont en cours), celle des installations en profondeur étant de l'ordre de 15 km² (à terme, puisque la construction serait progressive). Il indique à M. LHERITIER que le choix de la descenderie a conduit à retenir le funiculaire pour un transfert plus sûr des colis de la surface vers le fond.

Suite aux observations de MM. FLEURY et LERAY sur réversibilité et récupérabilité, M. LABALETTE souligne que l'ANDRA travaille actuellement dans le cadre de la loi de 2006 (soit une durée de réversibilité d'au moins cent ans). L'installation doit être réversible à partir du premier colis de déchets stocké. L'ANDRA préconise une approche génération par génération (chaque génération doit laisser à la suivante la possibilité d'aller de l'avant ou de revenir en arrière). Pour M. LERAY, il y a bien eu changement du sens du terme, alors que le projet était présenté à l'origine comme réversible, au sens où il était toujours possible de retourner à l'état initial.

Pour M. FLEURY, l'ANDRA se montre d'une manière générale très optimiste, alors que les seuls exemples actuels de stockage souterrain (WIPP, Asse, Stocamine) montrent que des problèmes, non imaginés au départ, peuvent survenir à tout moment. Il s'étonne également d'une part que les normes de sûreté (de rejet par exemple) ne sont pas fixées au préalable mais en fonction des résultats des expériences, d'autre part que le coût du projet ne soit toujours



pas connu. Sur ce point, M. LABALETTE rappelle que l'ANDRA a fourni son estimation au ministère de l'Energie qui doit ensuite annoncer, après arbitrage, le coût retenu.

En réponse à Mme PEUREUX et à M. MALINGREAU, M. LABALETTE confirme d'une part que les études sont réalisées sur le stockage direct du combustible usé, au cas où il serait décidé d'y procéder (ce qui n'est pas le cas aujourd'hui), d'autre part que la ventilation est bien prévue pour les alvéoles MA-VL, mais pas pour les alvéoles HA-VL (qui seraient borgnes). Un point d'avancement des études sur le combustible usé a été présenté lors de la dernière réunion du groupe de travail PNGMDR à laquelle participaient des membres du CLIS.

La présentation dans sa globalité est annexée à ce procès-verbal.

3) Propositions de modifications statutaires

M. STOLF rappelle qu'un groupe de travail restreint (MM. COUDRY et THERIN, aidés de M. JAQUET) a été chargé de regarder les statuts et le règlement intérieur du CLIS afin de les mettre à jour le cas échéant.

Pour les statuts, trois modifications sont proposées : deux sont approuvées à l'unanimité (suppression à l'article 5 du paragraphe relatif au transfert des crédits de l'ancien CLIS, inscrits dans un budget annexe du GIP Objectif Meuse, au nouveau CLIS devenu association, et suppression à l'article 8 de l'attribution d'une voix prépondérante au Président). La troisième est approuvée à l'unanimité moins une voix contre (M. FLEURY) : modification de l'article 7 pour tenir compte de la création des conseils départementaux et marquer le caractère interdépartemental du CLIS, en ce qui concerne les représentants des conseils départementaux et des communes.

M. STOLF fait part de la demande renouvelée de M. KLEIN (CGT) d'avoir trois collèges distincts au lieu d'un collège unique réunissant syndicats de salariés, syndicats agricoles et organisations professionnelles. Les membres du CA estiment que la dernière modification statutaire visait justement à augmenter la représentation des syndicats de salariés au CA, sans toutefois toucher à la composition du collège, et qu'il n'est pas nécessaire de revenir sur ce point.

M. FLEURY remarque que le groupe de travail n'a pas donné suite à la demande de création d'un poste de deuxième vice-président, émise lors du CA de septembre 2014. Pour M. THERIN, la création d'un tel poste ne se justifie pas. M. OLLIVIER suggère d'attendre la désignation du président du CLIS, lequel jugera si cela est nécessaire ou non.



Pour le règlement intérieur, la première modification est approuvée à l'unanimité (article 4 : le CA se réunit 4 fois par an, au lieu de 6). La seconde visant à insérer dans l'article 3 un minutage du temps de parole n'est pas retenue en l'état. Une formulation plus souple sera proposée ultérieurement.

Les modifications des statuts approuvées seront mises au vote lors d'une Assemblée Générale extraordinaire.

Par ailleurs, M. STOLF signale qu'il serait judicieux d'anticiper la création de la région Champagne-Ardenne/Lorraine/Alsace et d'envisager d'augmenter le nombre de représentants de la future région au sein du CLIS (en passant de deux actuellement à quatre, sans nécessairement toucher au nombre de représentant au CA). Une rencontre avec le Préfet de la Meuse sera programmée afin d'en discuter.

4) Mise en place de la commission « Risques »

M. STOLF précise que, suite à l'intervention de Mme FRANÇOIS lors de la dernière AG, il a été décidé de créer une nouvelle commission chargée de travailler sur les risques liés à un éventuel stockage (construction, exploitation, sûreté à long terme...).

Une dizaine de membres du CLIS sont déjà inscrits. Il est rappelé que l'inscription n'entraîne pas d'obligation d'assiduité et qu'il est possible de s'inscrire dans plusieurs commissions.

Les membres de la commission désigneront leur président lors de la première réunion.

5) Questions diverses

- M. JAQUET indique que les membres de la commission « Environnement-Santé » ont été invités à une réunion d'information par l'Agence régionale de santé de Lorraine (7 juillet à Bar le Duc). Sont également conviés des représentants de l'ARS Champagne-Ardenne et des Observatoires régionaux de santé.
- M. JAQUET signale que le CLIS a la possibilité de compléter sa représentation à l'ANCCLI et dans le groupe de travail PNGMDR, sachant que M. STOLF se propose d'y participer dans la mesure de ses disponibilités.
- M. STOLF fait part du message de M. MICHEL, président de l'ASODEDRA, relatif au tableau récapitulatif des acquisitions foncières remis par l'ANDRA (message qui sera diffusé à l'ensemble des membres du CA). Il s'étonne que la seule indication sur le coût des acquisitions soit un prix moyen, et non un prix par parcelle (comme cela avait été le



cas en 2011). Mme HURAUT indique que les indications de prix ne figurent pas à la demande des vendeurs. Elle précise que les prix sont fixés après estimation par la SAFER (terres agricoles) ou l'ONF (forêts) et sous le contrôle de France Domaines. Suite aux observations de M. LERAY sur l'écart important entre les acquisitions effectuées et les besoins exprimés, Mme HURAUT rappelle que cela répond à trois objectifs : pouvoir procéder à des échanges, sécuriser les actifs de l'ANDRA et prévoir des mesures compensatoires liées au déboisement. Pour tenir compte des interrogations nombreuses sur ce sujet (exprimées notamment lors de la dernière AG ou par M. LHERITIER, plus particulièrement en ce qui concerne le bois de la Caisse qui vient de faire l'objet d'un échange avec la commune de Mandres), le CA réitère sa demande d'obtenir de l'ANDRA un tableau récapitulatif des acquisitions foncières faisant apparaître le prix par parcelle.

A Bure, le 23/09/15

Le Vice-Président du Comité,


Denis STOLF

